L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Succursale : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 19 AVRIL 1893.

PETITES ANNONCES.

LES prononcés voulant se défaire de meubles antiques, pots, urnes, vases, potcelaine, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133, rue de Chartres, entre Levée & Bernard. 2 avril—3m

DEMANDES.

GARÇON—Une gardienne d'enfant désirée. 234 rue Troisième entre St Charles et Prytania. 19 avril—1f

A VENDRE.

A VENDRE, une boulangerie, la meilleure sur le golfe. La Boulangerie Indépendante de la Rue St Louis appartenant à Landeche Bros., se servant de 3 sacks de farine par jour en hiver et 5 à 6 en été. S'adresser à J. S. Gaines, 61 et 63 Tchoupitoulas. 19 avril—3f

A VENDRE—La maison à trois étages No 42 de Bourgogne. A. Bonifaci, 3 rue Carondelet 16 avril—7f

PIANO à vendre pour cause de départ. S'adresser à W. F., Bureau de l'Abeille. 5 avril—

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Eugène Ravain vs Augustus Berhan.
Le Même vs le Même.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans.—Nos 17 204 et 17 338. En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au Crescent Boarding Stables, coin des rues N. Rampart et Iberville, dans le Deuxième District de la ville de Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le MARDI, le 25me jour d'avril 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un cheval brun nommé "Dick" Saisi dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Junius Hart vs C. W. Netting.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. — No 17 277.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au comptoir, No 95 rue Royale, entre l'quai et St-Louis dans le second district de cette ville, le MARDI 25 avril 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessus décrite, à savoir :

Un lot dans Debain No 8940 et un cacahouet d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus nommée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

12 avril—12 18 25

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 37,435.—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Darring, syndic des créanciers de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

19 avril—19 23 28

Succession de Mme Louise M. Lyons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,586.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob C. Lyons, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

19 avril—19 23 28

Succession de Mme Yve Hinnebeh Brandner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 37,691.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Auguste Brandner, femme du Dr. H. Gibbs, syndic et administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

15 avril—15 19 23

Succession de Frederick Bork et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,401—Division C.—Attendu que Fritz Bork a présenté à la Cour à l'effet d'obtenir ces lettres d'administration dans la succession de feu Frederick Bork et femme décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

14 avril—14 18 23

Succession de Charles B Buddecke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,036—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte ci-après annexé présenté par Charles E. Rice, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

A. V. FLOTTE,
Greffier.

14 avril—14 18 23

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 36 264.—Succession de Alfred Goldsmith.—Division D.—Attendu que John Mitra, résidant à Nouvelle-Orléans, tuteur des mineurs Leo Faulmer, Mary Kitty, Aug. ou Aug. Jeanne F. Goldsmith, a demandé à cette cour l'autorisation de transporter de l'exécuteur dativ de part des dits mineurs dans la succession de Alfred Goldsmith, décédé, la première possession de et de translatrice de l'Hon. Lieutenant la propriété ci-dessous décrite, au nom des dits mineurs.

Avis est par le présent donné à qui cela concerne de demander à ce refusé pour jugement, s'il y en a, dans les quinze jours de la présente publication de cet avis, pourquoi il ne sera pas fait droit à la demande dite pétitionnaire ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

Succession de Mme James H. Arrigo

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36 248, division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Peter M. Brier, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués, ne seraient pas attribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

15 avril—15 19 23

Succession de Nicholas Richard, veuve de Jean Martin Bodelet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 37 210—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte ci-après annexé présenté par Charles E. Rice, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

A. V. FLOTTE,
Greffier.

14 avril—14 18 23

Succession de Nicholas Richard, veuve de Jean Martin Bodelet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 37,210—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte ci-après annexé présenté par Charles E. Rice, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

A. V. FLOTTE,
Greffier.

14 avril—14 18 23

Succession de Mme Elizabeth Richard, veuve de Jean Martin Bodelet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 37,211—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte ci-après annexé présenté par Charles E. Rice, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

A. V. FLOTTE,
Greffier.

14 avril—14 18 23

Succession de Mme Jeanne Bonnecaze.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 36,264.—Succession de Alfred Goldsmith.—Division D.—Attendu que John Mitra, résidant à Nouvelle-Orléans, tuteur des mineurs Leo Faulmer, Mary Kitty, Aug. ou Aug. Jeanne F. Goldsmith, a demandé à cette cour l'autorisation de transporter de l'exécuteur dativ de part des dits mineurs dans la succession de Alfred Goldsmith, décédé, la première possession de et de translatrice de l'Hon. Lieutenant la propriété ci-dessous décrite, au nom des dits mineurs.

Avis est par le présent donné à qui cela concerne de demander à ce refusé pour jugement, s'il y en a, dans les quinze jours de la présente publication de cet avis, pourquoi il ne sera pas fait droit à la demande dite pétitionnaire ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

11 avril—11 15 20

AVIS AUX CREANCIERS

Succession de Mme Vve Hinnebeh Brandner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 37,691.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Auguste Brandner, femme du Dr. H. Gibbs, syndic et administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

15 avril—15 19 23

Succession de Frederick Bork et femme

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,401—Division C.—Attendu que Fritz Bork a présenté à la Cour à l'effet d'obtenir ces lettres d'administration dans la succession de feu Frederick Bork et femme décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

14 avril—14 18 23

Succession de Charles B Buddecke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,036—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte ci-après annexé présenté par Charles E. Rice, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

A. V. FLOTTE,
Greffier.

14 avril—14 18 23

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 18 AVRIL—CLASSE No 194
Tirages de 6 numéros P. M.

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, en font un public et loyal tirage dans les salons de la Compagnie.

Le témoignage de nos signatures notre signature.

Du 19 avril 1893—4 heures P. M.

J. A. A. BOUREAU.
DAN. A. WILSON
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans notre bureau.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ÉNORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital actif.....$1,000,000

ATTENTION

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à la Nouvelle-Orléans, Amérique Centrale, d'après et un vertu d'un contrat pour vingt cinq ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y sera aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Nous consignons Banques et Banquiers pâles tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

E. N. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5,00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 9 MAI 1893

GROS LOT:
$75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de ..	$75,000, est	$75,000
1 Lot de ..	20,000, ..	20,000
1 Lot de ..	10,000, ..	10,000
1 Lot de ..	5,000, ..	5,000
2 Lots de ..	2,500, ..	5,000
5 Lots de ..	1,000, ..	5,000
25 Lots de ..	300, ..	7,500
100 Lots de ..	200, ..	20,000
200 Lots de ..	100, ..	20,000
300 Lots de ..	60, ..	18,000
500 Lots de ..	40, ..	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $100, est	.....	$10,000
100 Lots de .. $60, ..	.....	6,000
100 Lots de .. $40, ..	.....	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $20, est	.....	$19,980
999 Lots de $20, ..	.....	19,980
9,434 Lots se montant à.....		$205,960

PRIX DU BILLET:
Dixièmes entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents;
Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPÉCIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYER L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous paierons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Donner l'adresse en plein et écrire la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES les Loteries, nous avons chargé nos Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les Billets officiels dans les cours envoyés sur demande à tous les agents de banques, après chaque tirage en nombre voulu, par Express, aux frais de la Compagnie.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté de l'un des tirages mensuels, que le Lot soit à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans et que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Commissaires G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant seuls la garantie de quatre Banques Nationales, par l'autorisation de leurs Directeurs, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes infâmes et malhonnêtes à vendre sur le marché pour tromper les personnes ingénues d'argent durement accumulées, que nous croyons devoir à notre réputation et à notre intégrité, ainsi qu'à celles de nos Commissaires, de déclarer solennellement que LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE en a pas d'actions, n'en vendra à aucune époque.

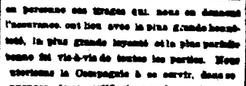

Le col. C. J. Villaré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semi-annuels. Le Gén Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villaré pour le représenter aux tirages.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & SCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans 1er Premier et Quatrième District.

Ville Mary Maher et als. vs. John J. Maher.

No 37,713—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & SCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 155 rue de la Commune.—MERCREDI, 10 mai 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la retenue de l'Hôtel St-Charles rue St-Charles entre Gravier et Common, en vrac et conformément à un jugement rendu le 10 avril 1893 et signé le 14 avril 1893 par l'Honorable George H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, en date du 9ème jour de février 1893 et non encore passé en force de chose jugée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Trois certains lots de terre, situés dans la quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Claiborne, Josephine, Will w et Jackson, désignés par les lots Nos 10, 11, 12, dans l'Ilet No 226, et un plan dans ps bureau des plans annexé à un acte dépose à l'étude de Salim Hagner, notaire, en date du 9ème jour de février 1869 et mesurant chacun 30 pieds de front sur la rue Jackson sur une profondeur de 150 pieds de front à la rue Josephine et 30 pieds de front à la rue Jackson sur une profondeur de 150 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Sur les lots Nos 10 et 11 se trouve un cottage en bois couvert en ardoises, ayant 4 chambres, galerie de façade, hangar, cuve, etc., et à peu près 50 figuiers.

2° Tous les droits, titres et intérêts, dans la propriété ci-après décrite, à savoir : Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans la Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No 115, borné par l'avenue Napoléon, les rues Tchoupitoulas, Berlin et Annunciation, désignés comme les lots Nos 1 à 6 inclusivement, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles. Le dit lot No 1 forme l'encoignure de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas. Les améliorations consistent en une grande bâtisse en bois à deux étages, à usage de magasin au bas et résidence en haut, avec entrée et corridor séparés. Les chambres du magasin sont spacieuses, bien éclairées, avec jolies et substantielles installations.

Les étages supérieurs contiennent plusieurs chambres bien ventilées, corridor, etc., galerie devant et derrière bonne double, cuve, etc. La location est spécialement bonne pour affaires dans le voisinage de la Bourse du Coton et dans le Sixième District, dans un quartier entièrement peuplé et améliorer, et tous les jours, les étages supérieurs peuvent être convertis en logements de bonne prix, et certainement en améliorations rapportant de bonnes locations